

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 21 DÉCEMBRE 2010 À 20 H À LA SALLE COMMUNAUTAIRE « LE BIVOUAC »
DE L'HÔTEL DE VILLE, 145, RUE GINGRAS, FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

Sont présents : Monsieur Jean Laliberté, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Pierre Hallé, conseiller, district #1

Jim O'Brien, conseiller, district #2

Michael Tuppert, conseiller, district #3

Hélène Thibault, conseillère, district #4

Jean Perron, conseiller, district #5

Sont également présents : Monsieur Jacques Arsenault, greffier
Madame Céline Gilbert, secrétaire

Est absente : Madame Kathleen Dawson Laroche, conseillère, district #6

Les membres du conseil présents forment le quorum.

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h.

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

2. ORDRE DU JOUR

2.1. Adoption de l'ordre du jour

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Budget 2011

3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2011

3.1.2. Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2011-2013

3.1.3. Adoption – Règlement numéro 10300-2010 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2011

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil constatent la validité de l'avis de convocation et renoncent à cette dernière.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

285-12-2010

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Tuppert
APPUYÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. AFFAIRES COURANTES

3.1 Budget 2011

286-12-2010

3.1.1 Présentation et adoption des prévisions budgétaires 2011

Monsieur le Maire fait la présentation du budget 2011 et cède la parole à monsieur Jean Perron, conseiller responsable des finances, lequel procède à la présentation détaillée des prévisions budgétaires 2011.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'adopter les prévisions budgétaires 2011 totalisant une somme de 4 805 411 \$, lesquelles sont annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme si elles étaient ici tout au long reproduites.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

287-12-2010

3.1.2. Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2011-2013

À la demande de monsieur le Maire, monsieur Jean Perron fait la présentation du Plan triennal d'immobilisations 2011-2013;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan triennal d'immobilisations 2011-2013 au montant total de 16 644 978 \$, représentant un montant de 10 142 500 \$ pour l'année 2011. Le plan triennal est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

288-12-2010

3.1.3. Adoption – Règlement numéro 10300-2010 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux pour l'année financière 2011

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la ville de Fossambault-sur-le-Lac a le droit d'imposer et de prélever des taxes, tarifs, compensations, cotisations, etc.;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2010;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que le Conseil municipal de la ville de Fossambault-sur-le-lac entend imposer un permis et une compensation pour les roulottes, le tout conformément à l'article 231 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

ATTENDU que le conseil municipal de la ville de Fossambault-sur-le-Lac entend se prévaloir de l'article 205.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et imposer une compensation à l'égard d'un immeuble visé par l'article 204, paragraphe 12;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par le maire Jean Laliberté
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le Règlement numéro 10300-2010 concernant l'imposition des taxes municipales et tarifs pour l'année 2011, lequel est annexé au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 35, les membres du conseil répondent aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

1. la création de nouveaux postes au sein de l'urbanisme, du secrétariat et des travaux publics;
2. le nouveau rôle d'évaluation triennal;
3. la vidange des boues aux étangs aérés;
4. la gestion des roulottes non portées au rôle en 2011 au DRAP;
5. réparation des regards au DRAP;
6. justification d'un nouveau poste d'inspecteur.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

289-12-2010

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Hélène Thibault
ET RÉSOLU de fermer cette session.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le président lève l'assemblée à 20 h 45.

Jean Laliberté, maire

Jacques Arsenault, greffier